

Syndicat d'Assainissement de la Région de Thaon (SMART)

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

**Annexes à la fiche d'examen au cas par cas pour
les zones visées par l'article L2224-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Février 2025

SOMMAIRE

1. PERIMETRE SYNDICAL	3
2. INTERCOMMUNALITE	5
3. PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES D'EAU POTABLE	6
4. RESERVOIRS BIOLOGIQUES SELON LE SDAGE	7
5. ZONES ENVIRONNEMENTALES SENSIBLES	8
5.1. ZONES NATURA 2000	8
5.2. ZNIEFF DE TYPE I ET II	9
5.3. ZONES HUMIDES	11
5.4. ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	12
5.5. ESPECES PROTEGEES	13
5.6. NAPPE PHREATIQUE SENSIBLE	15
6. QUALITE DES MASSES D'EAU RECEPTRICES	16

1. Périmètre syndical

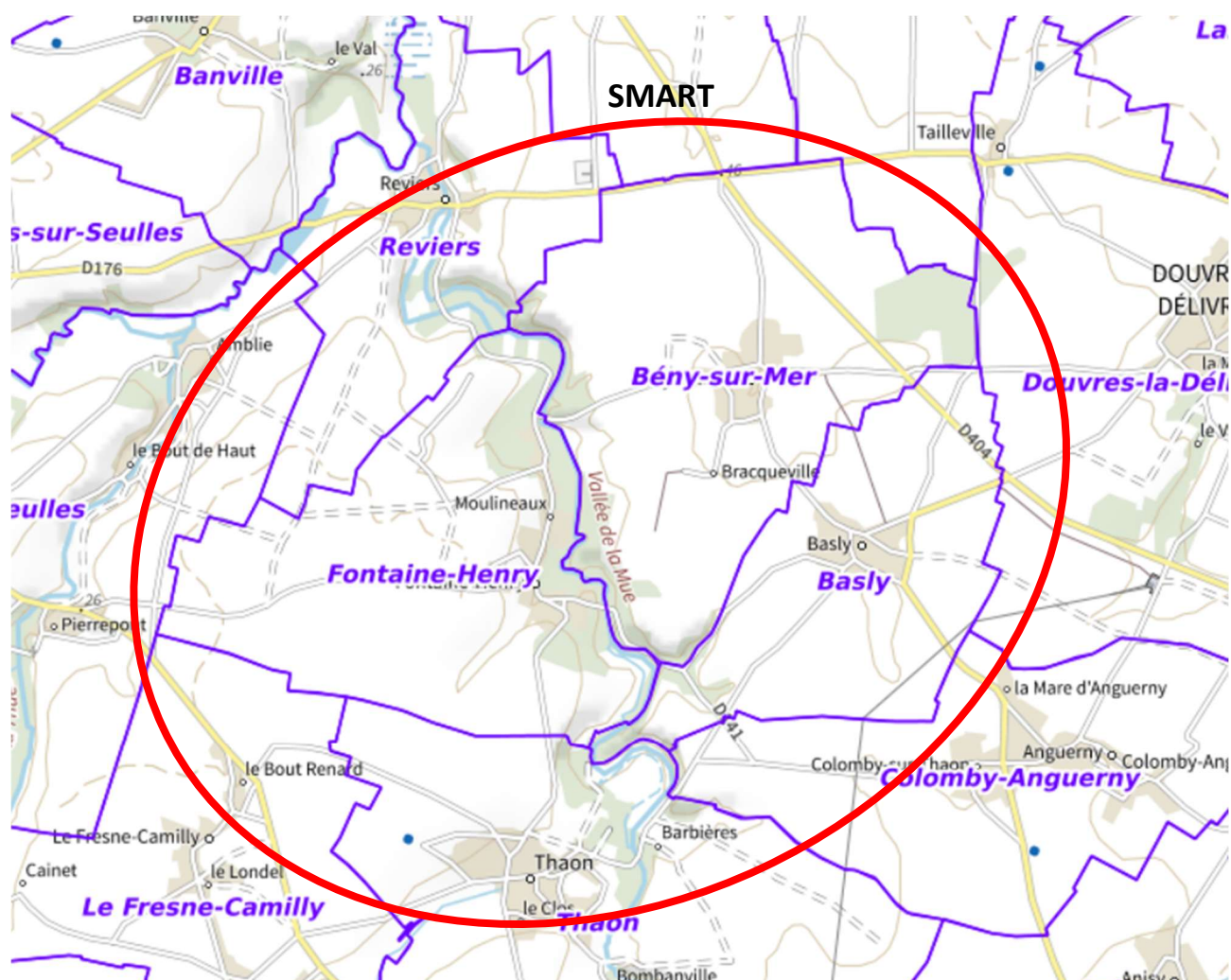
Localisation du SMART

(Source : Géoportail)



Limite des communes adhérentes

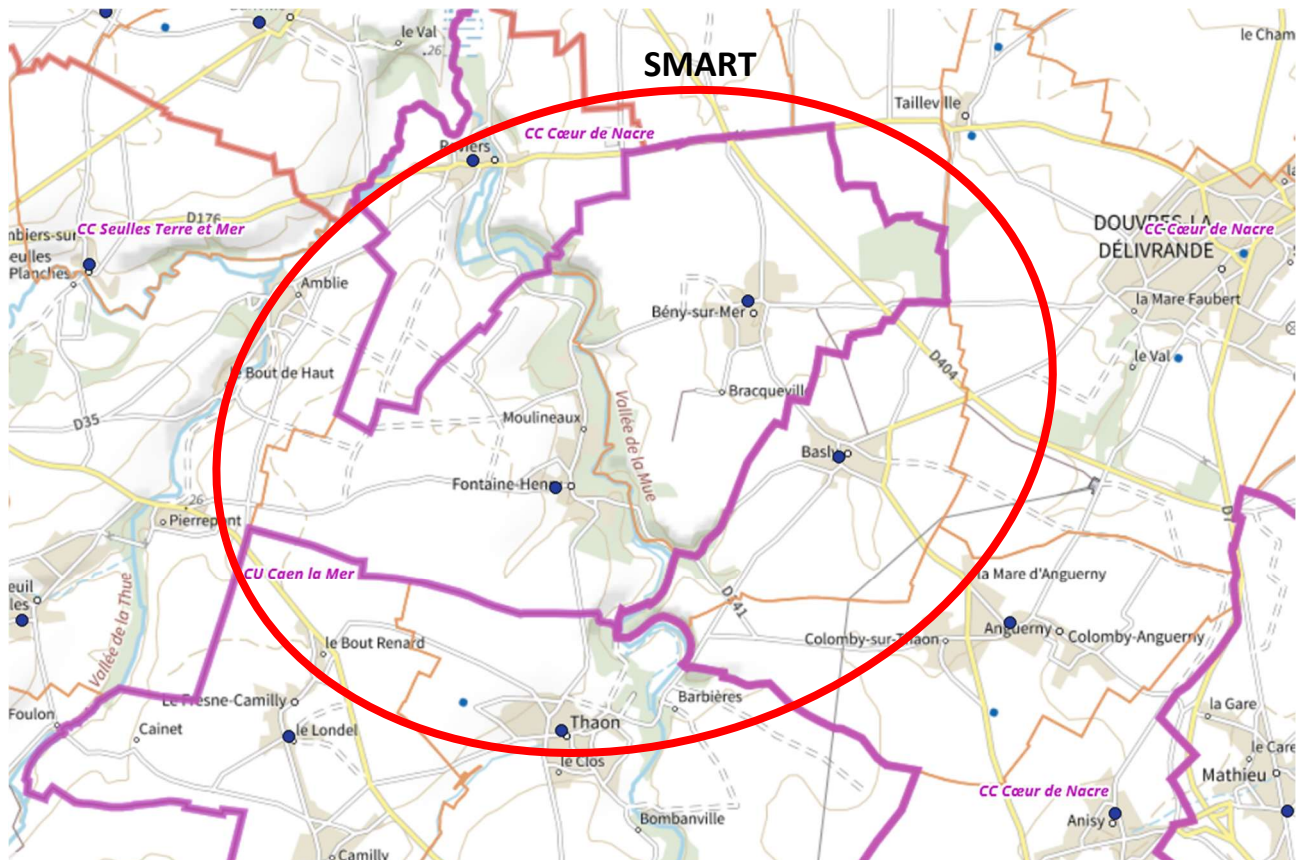
(Source : Géoportail)



2. Intercommunalité

Communautés de Commune

(Source : Géoportail)



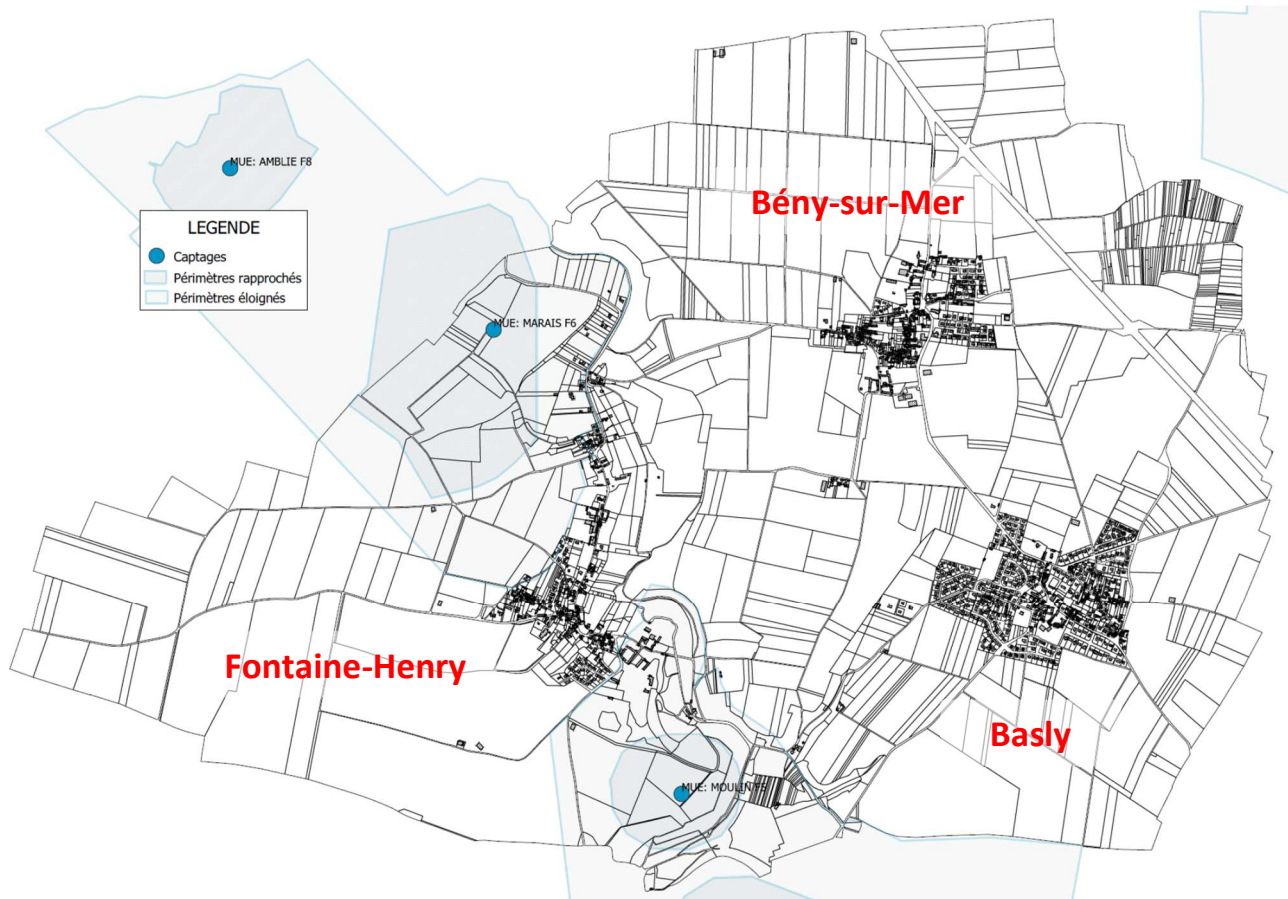
Communauté de commune	Communes
Cœur de Nacre	Basly
Seulles Terre et Mer	Bény-sur-Mer et Fontaine Henry

NB : la commune de Béný-sur-Mer quittera « Seules Terre et Mer » au 1^{er} janvier 2026 pour intégrer « Cœur de Nacre ».

3. Périmètres de protection de captages d'eau potable

Captages d'eau potable sur le territoire du SMART

(Source : ARS)



Les deux points d'eau sur le territoire du SMART sont les suivants :

- Le forage F5 du Moulin au Sud de Fontaine-Henry.
- Le forage F6 du Marais au Nord de Fontaine-Henry.

Un troisième forage, le F8 d'Amblie, au Nord-Ouest de Fontaine-Henry, est également inclus dans le champ captant de la Mue. Il a un périmètre éloigné commun avec le forage F6 du Marais.

Deux autres ouvrages (non figurés sur la carte), au Sud de Fontaine-Henry, complètent le champ captant de la Mue : F3 et F4 Barbières sur la commune de Thaon. Ils ont un périmètre éloigné commun avec le forage F5 du Moulin.

Ces cinq ouvrages sont exploités par Eaux du Bassin Caennais.

4. Réservoirs biologiques selon le SDAGE

Carte des réservoirs biologiques du SDAGE sur le territoire du SMART

(Source : AESN)

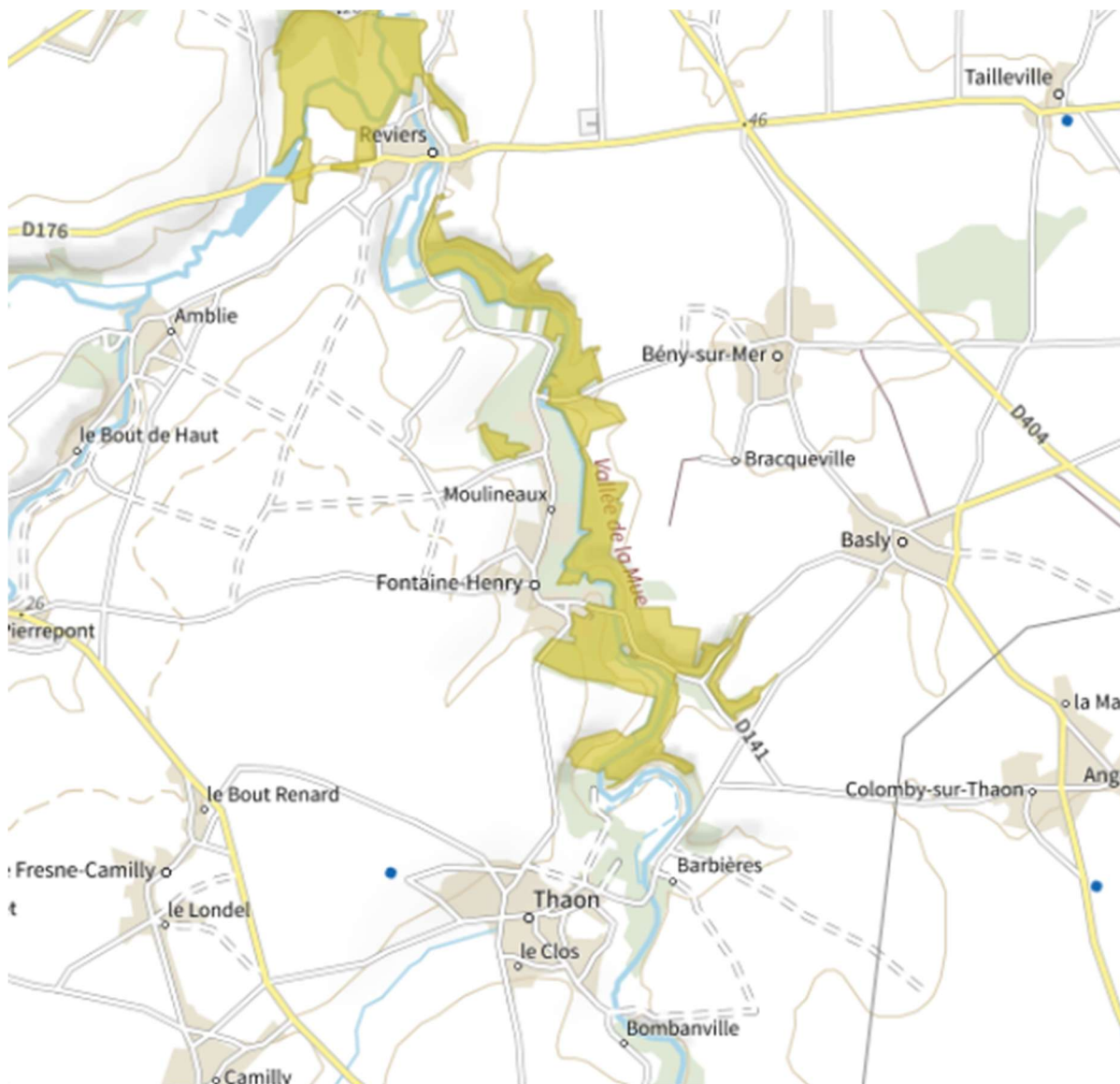


5. Zones environnementales sensibles

5.1. Zones Natura 2000

Carte des zones Natura 2000 sur le territoire du SMART

(Source : Géoportail)

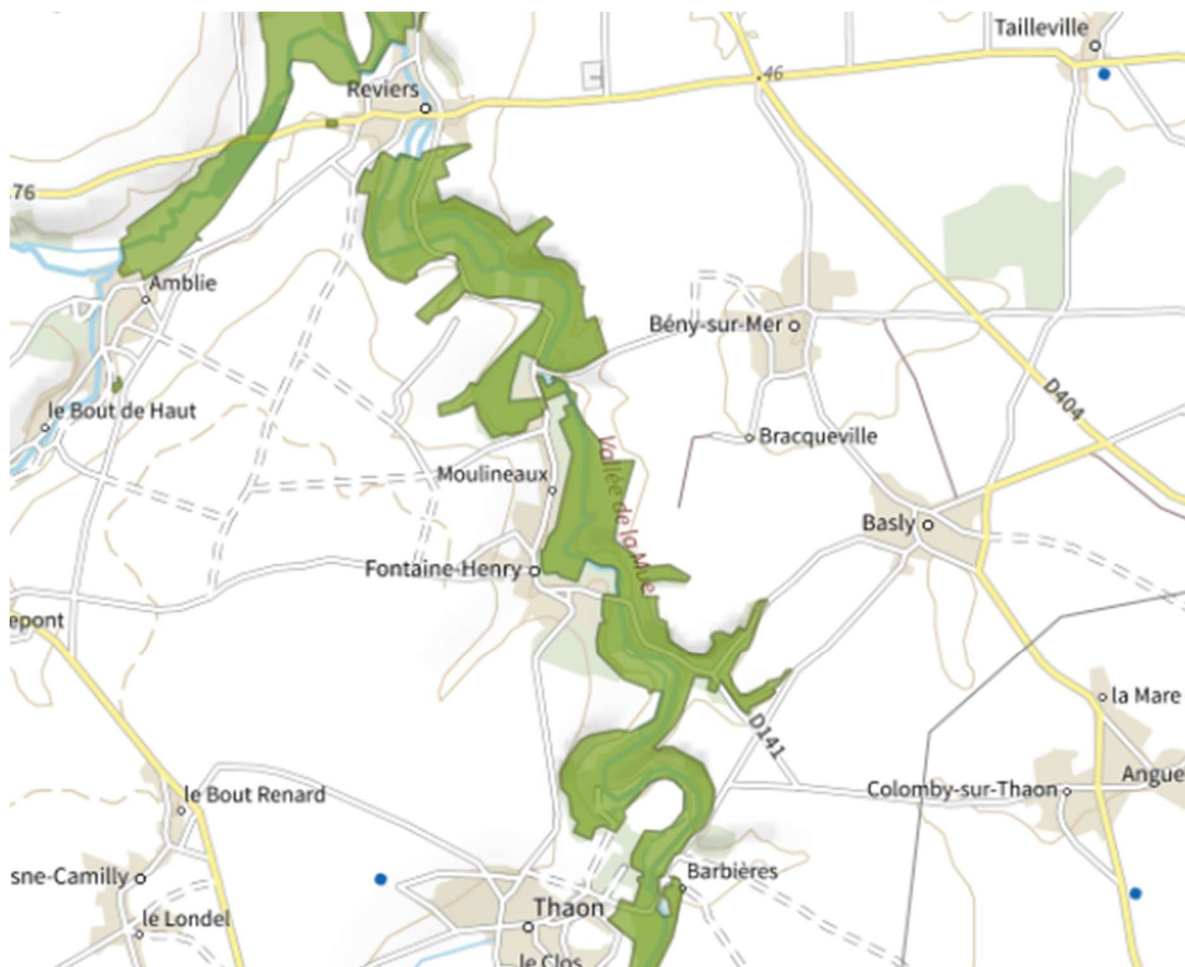


Nom	Communes	Code	Surface	Avancement du DOCOB (1)
Anciennes carrières de la vallée de la Mue	Banville, Basly, Bény-sur-Mer, Fontaine-Henry et Reviers	FR2502004 Dernier arrêté : 25/05/2021	198 ha	DOCOB établi en février 2011 (MAJ 2015)

5.2. ZNIEFF de type I et II

Carte des ZNIEFF de type I sur le territoire du SMART

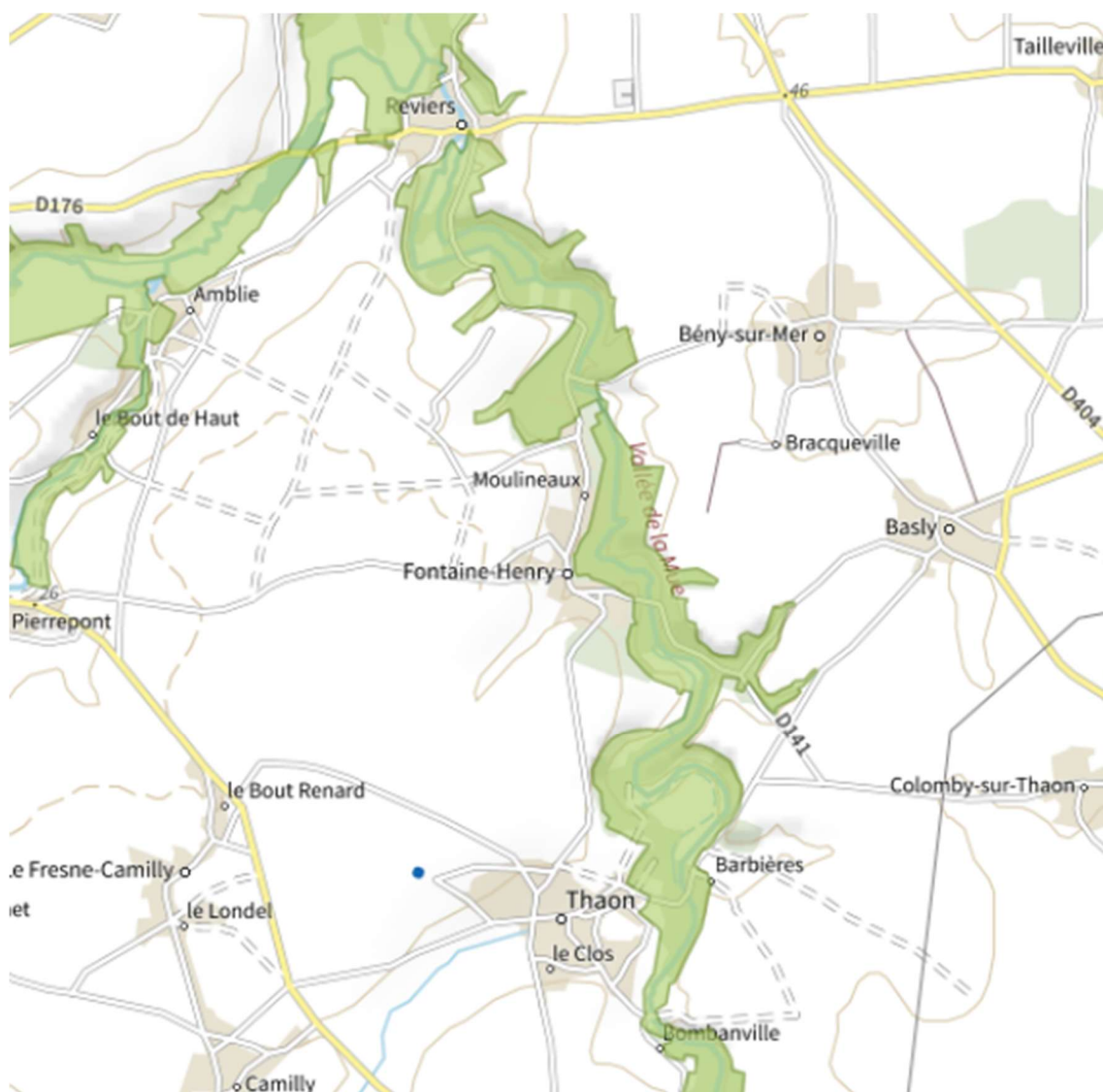
(Source : Géoportail)



Nom	Code	Surface	Type de ZNIEFF
Coteaux calcaire et fond de vallée de la Mue	250008150	254 ha	I

Carte des ZNIEFF de type II sur le territoire du SMART

(Source : Géoportail)

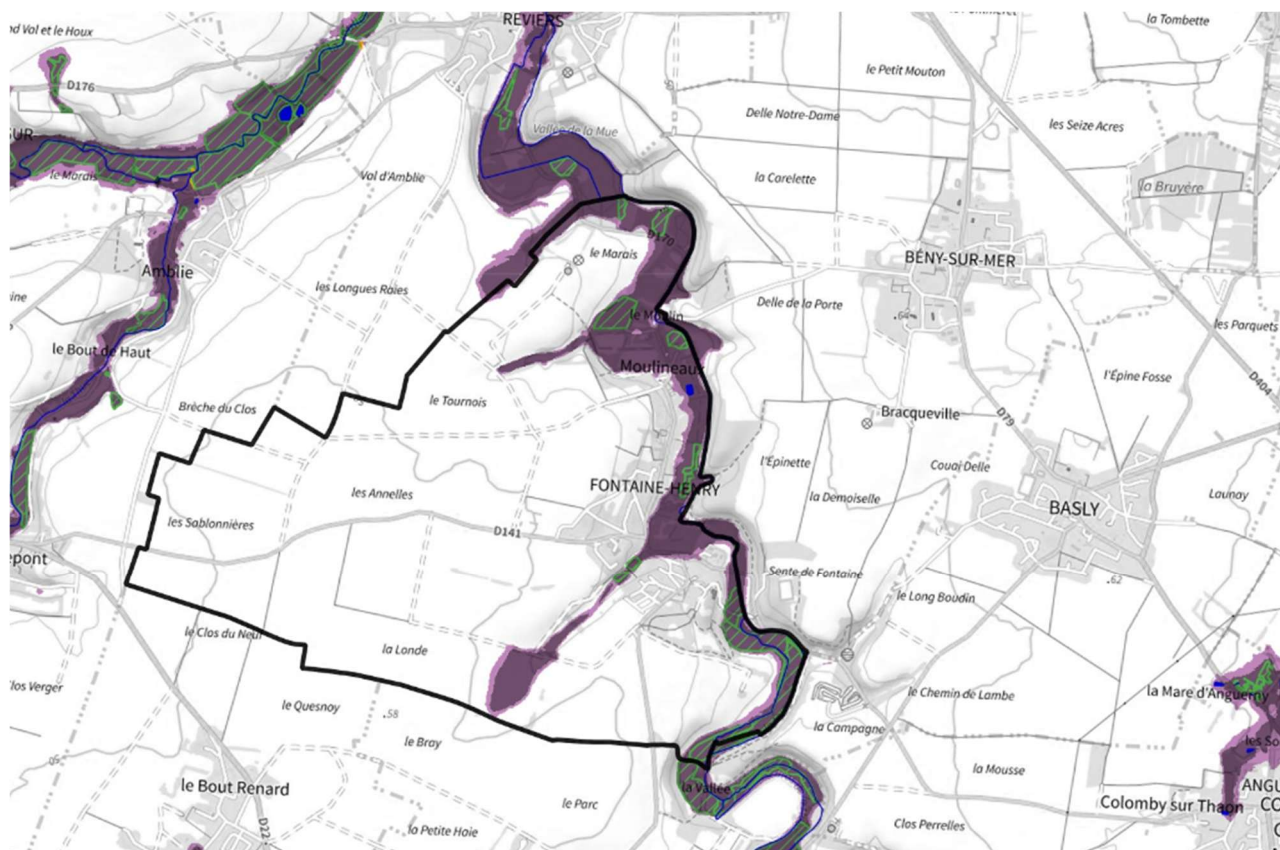


Nom	Code	Surface	Type de ZNIEFF
Vallées de la Seulle, de la Mue et de la Thue	250006505	1 165 ha	II

5.3. Zones humides

Carte des zones humides

(Source : DREAL de Normandie, juillet 2024)

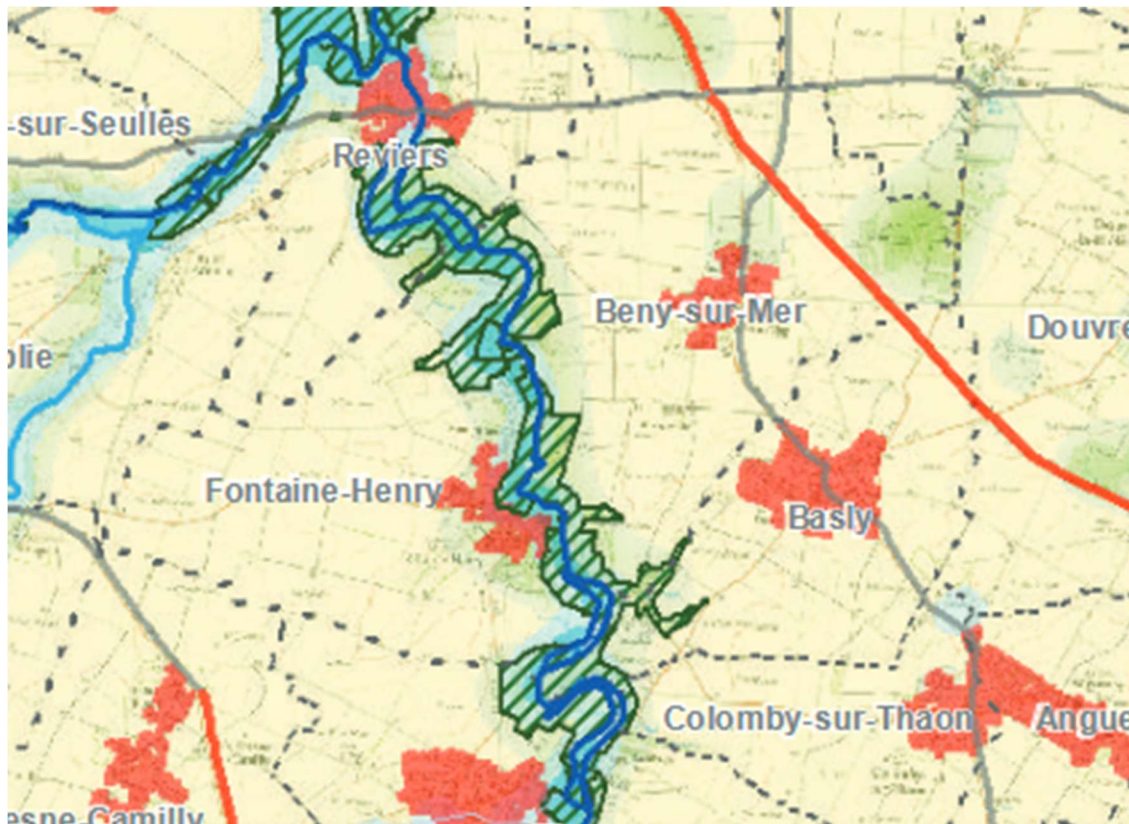


Zones humides

-  Inventaire terrain ou réglementaire
-  Autres (Photo-interprétation, non défini)
-  Zones humides dégradées
-  Milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides
-  Milieux faiblement prédisposés à la présence de zones humides
-  Mares, étangs, lacs
-  Cours d'eau
-  Limite communale

5.4. Eléments de la Trame Verte et Bleue

Carte des réservoirs et corridors de la Trame Verte et Bleue sur la commune et ses environs
(SRCE Basse-Normandie 2013)



TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

- Réservoir de biodiversité de milieux humides, et/ou boisés, et/ou ouverts, et/ou littoraux
- Réservoir de biodiversité de cours d'eau
- Corridor écologique de cours d'eau

Matrice bleue

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors



Matrice verte

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Secteurs à biodiversité de plaine



Corridors à efficacité croissante



Corridors fonctionnels



ELÉMENTS FRAGMENTANTS

- Principales zones bâties (supérieures à 10 ha)
- Principaux points de conflits cours d'eau

Infrastructures linéaires :

- Autoroutes
- Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
- Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
- Voies ferrées

Limite de basses mers

Limites communales

Autres cours d'eau

5.5. Espèces protégées

Zone Natura 2000 : Anciennes carrières de la vallée de la Mue

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun
Chiroptères	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe
	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées
	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein
	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin
*= espèce prioritaire			

ZNIEFF de type I : Coteaux calcaire et fond de vallée de la Mue (extrait de la fiche INPI du 11/06/2024)

FLORE

Sur le plan botanique, on note la présence de nombreuses espèces rares et/ou protégées au niveau national (**) ou régional (*).

Certaines sont inféodées aux pelouses calcaires, au sein notamment d'associations végétales déterminant un habitat naturel reconnu d'intérêt communautaire, -alliance du "Mesobromion erecti", (code 6210)- cité à l'Annexe I de la Directive européenne habitats, faune, flore.

Les espèces les plus intéressantes sont : l'Epiaire droite (*Stachys recta**), la Spirée filipendule (*Filipendula vulgaris**), la Gesse sans-vrille (*Lathyrus nissolia**), la Raiponce délicate (*Phyteuma tenerum**), l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride**), la fléole de Boehmer (*Phleum phleoides**), le Fraisier vert (*Fragaria viridis*), le thésion couché (*Thesium humifusum*), le grand salsifis (*Tragopogon dubius* subsp. *major*) et la véronique germandrée (*Veronica teucrium*).

Dans le fond de la vallée et des bois, on trouve notamment le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*) et la Gentiane des marais (*Gentianella uliginosa***), cette dernière sans observation récente toutefois.

FAUNE

Sur le plan ornithologique, cette zone recèle un grand nombre d'espèces nicheuses, dont certaines rares dans notre région, comme la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), la Rousserole verderolle (*Acrocephalus palustris*), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), le Traquet pâle (*Saxicola torquata*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)...

Signalons enfin que les anciennes champignonnières du château de Fontaine-Henry offrent d'importantes potentialités pour l'hibernation des chiroptères notamment pour le petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), potentialités actuellement contrariées par divers dérangements d'origine anthropique.

ZNIEFF de type II : Vallées de la Seulles, de la Mue et de la Thue (extrait de la fiche INPI du 11/06/2024)**FLORE**

La diversité des milieux rencontrés induit une grande diversité d'espèces végétales parmi lesquelles quelques espèces rares et/ou protégées au niveau national (**) ou régional (*).

Les zones humides de la basse-vallée sont notamment favorables à l'*Azolla* fausse-fougère (*Azolla filiculoides*), au Flûteau rampant (*Baldellia repens*), au Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*), au Jonc des chaisiers glauque (*Scirpus tabernaemontani*), au Troscart des marais (*Triglochin palustris*), à la petite Lentille d'eau sans racine (*Wolffia arrhiza*), à la Renoncule divariquée (*Ranunculus circinatus*), à la Berle érigée (*Berula erecta*)...

Sur les pelouses calcicoles, évoluent la Séslierie bleue (*Sesleria caerulea**), l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia***), le Céraiste visqueux (*Cerastium pumilum*), la Gentiane des marais (*Gentianella uliginosa***), l'Epiaire droite (*Stachys recta*), la Spirée filipendule (*Filipendula vulgaris**), le Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), le Brome variable (*Bromus commutatus*), l'Orchis de fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*)...

FAUNE

Les relevés entomologiques réalisés ont permis de recenser quelques espèces intéressantes telles le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) dans les prairies humides et le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*) sur les coteaux calcaires.

De nombreuses libellules dont deux espèces rares, le Leste brun (*Sympecma fusca*) et l'Agrion nain (*Ishnura pumilio*), ont été recensées.

La richesse des eaux douces, principalement la Mue, rivière non polluée, présente des groupements des eaux douces (flore et faune) très préservés. Ce cours d'eau est très intéressant pour ses populations de salmonidés.

La basse-vallée de la Seulles constitue par ailleurs une zone propice au frai du Brochet (*Esox lucius*) lors des débordements hivernaux.

La diversité des milieux qui composent cette zone est favorable à une avifaune variée.

Les fonds de vallées humides où canaux, mares, mégaphorbiaies et prairies humides composent le biotope, sont fréquentés par les Rousserolles verderolle (*Acrocephalus palustris*) et effarvate (*A. scirpaceus*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), le petit Gravelot (*Charadrius dubius*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), les Bergeronnettes des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) et flavéole (*M. flava flavissima*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)...

Les coteaux à tendance calcaire, parfois occupés par de petits bois ou des friches, sont le domaine de prédilection du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), du Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), du Rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), de la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)...

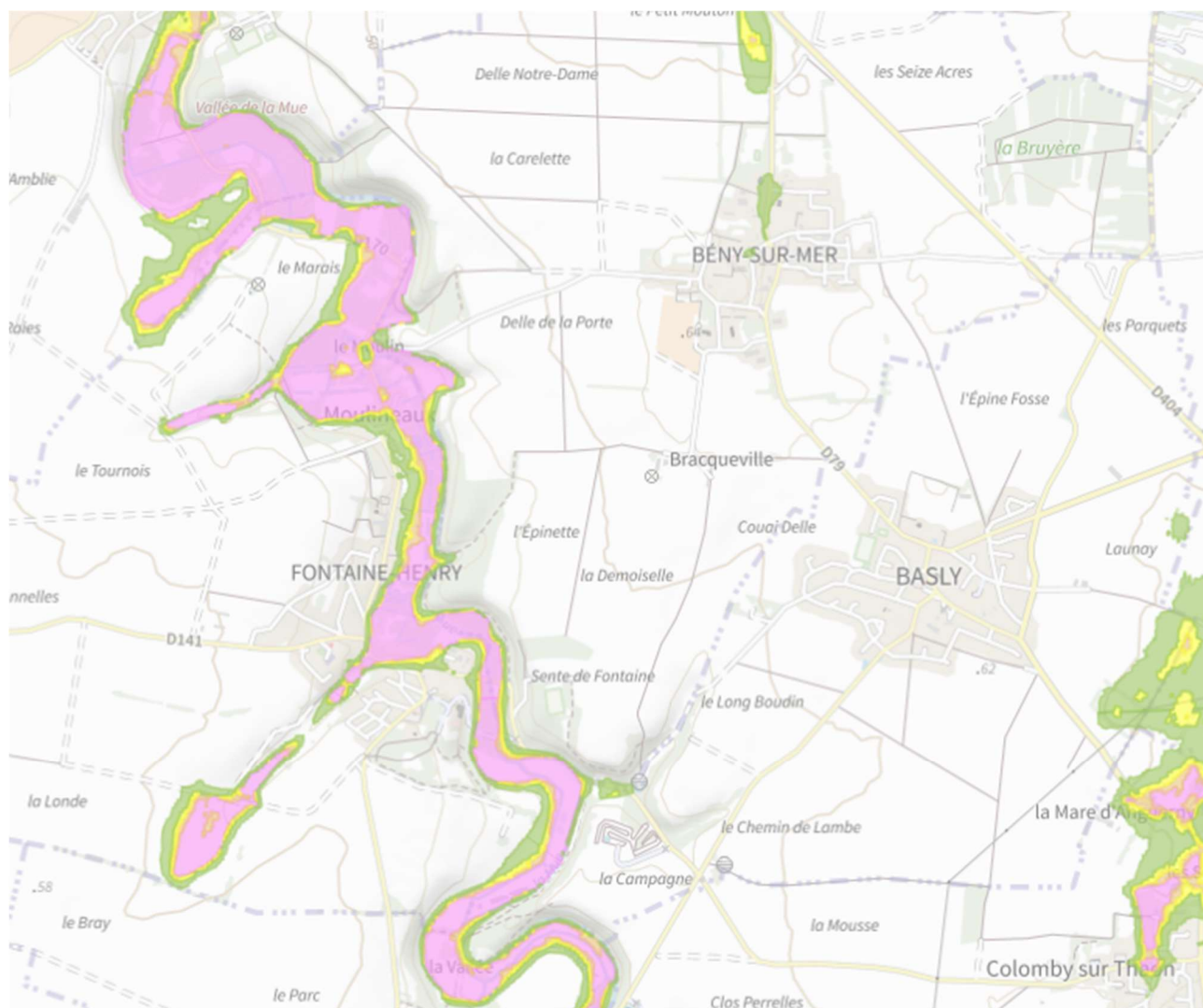
Signalons que les sablières d'Esquay-sur-Seulles renferment une colonie fluctuante d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*).

La vallée de la Mue renferme plusieurs cavités souterraines occupées par plusieurs espèces de chiroptères.

5.6. Nappe phréatique sensible

Cartes de profondeur de la nappe phréatique

(Source : DREAL Normandie)



Légende

Profondeur des nappes du Calvados

- de 1 à 2.5m
- de 0.5 à 1m
- de 0.1 à 0.5m
- moins de 0.1m

6. Qualité des masses d'eau réceptrices

Selon l'état des lieux établi par l'AESN en 2020 :

- La Mue a un état écologique « moyen » (cet état est même « mauvais » pour son affluent : la Chironne).
- La Mue et son affluent, la Chironne, ont un « bon état » chimique lorsque les substances ubiquistes ne sont pas prises en compte. Ces substances, les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont présentes sur l'ensemble du bassin Seine Normandie.

Synthèse de la qualité des eaux du bassin versant de la Seulles (source : AESN)

